

Commune d'Etterbeek
Service Aménagement du
Territoire – Urbanisme
Avenue des Casernes, 31/1
B - 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le 19/12/2024

N/Réf. : ETB20274_735_PU
Gest. : AH
V/Réf. : PU12244
Corr: //
NOVA : 05/XFD/1962186

ETTERBEEK. Place St-Antoine, 37 / avenue J. Malou, 78
(= zone de protection de l'église Saint-Antoine)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME : Régulariser les modifications
apportées à un commerce avec consommation sur place :
couverture de la cour, modification des châssis, pose de deux
auvents et deux enseignes
Demande de la Commune du 29/11/2024

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur

En réponse à votre courrier du 29/11/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 18/12/2024, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du projet (© Brugis)



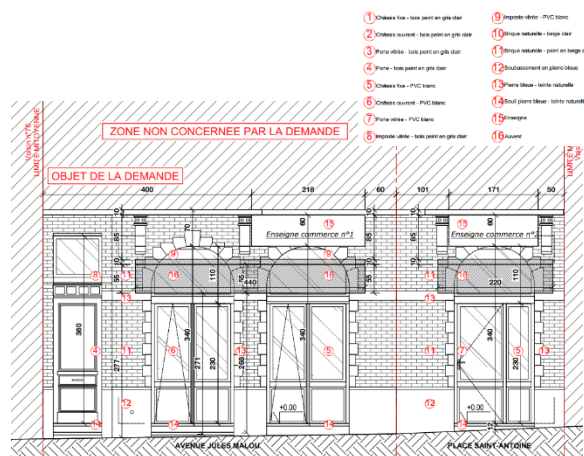
Situation existante (photo extraite de la demande)



Carte postale ancienne (© Delcampe.net)

Avis

La CRMS émet un avis défavorable sur la demande de régulariser la devanture commerciale. La porte d'entrée asymétrique et les portes-fenêtres en PVC ne sont pas qualitatives et portent atteinte à la cohérence du bien et aux vues vers et depuis l'église classée. Afin de valoriser le contexte de l'église Saint-Antoine, il convient de remplacer les menuiseries existantes par des modèles plus qualitatifs en termes de matériau et de divisions. Cette remarque s'applique aussi aux enseignes et tentes solaires qui nuisent à la lisibilité de la façade et au rythme des baies.

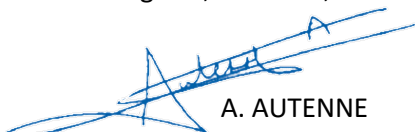


Situation projetée (plan extrait de la demande)

Par ailleurs, la Commission demande de vérifier si les menuiseries des étages, également peu qualitatives, relèvent d'un état de droit. Dans le cas contraire, il conviendrait de les améliorer en se référant à la situation d'origine.

De manière générale, et comme souligné par la CRMS dans son avis sur le n° 32 de la place(*), les immeubles en face de l'église ont été progressivement appauvris par une multitude d'interventions peu qualitatives (châssis, devantures, multiplication de verre opaque aux rez-de-chaussée, etc.). Il convient d'améliorer la situation à chaque occasion qui se présente, dans l'objectif de requalifier le paysage dans lequel s'inscrit le monument.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c.: csmets@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; urbanisme@etterbeek.brussels

ⁱ (*) https://crms.brussels/sites/default/files/avis/720/ETB20233_720_PU_Saint_Antoine_32.pdf